

REUNION DU 04 AVRIL 2014

Ordre du jour : Installation du nouveau conseil municipal
Election du Maire, Création de postes d'adjoints, Election des adjoints.

Présents : Mme BOUCAUD, M. RANQUET Patrice, Mme LUQUAIN Bernadette, M. AUJOUX David, Mme BOUTHIER Séverine, M. COURTEY François, Mme MEUNIER Caroline, M. COUSTILLAS Romain, Mme PAPON Nathalie, M. BOUTHIER Serge, Mme MARIN Florence, M. DA CRUZ Guy, Mme DUBOS Eve, M. GAILLARD Philippe, Mme DEWANCKER Aude, M. RONGIERAS Michel, Mme ALTMANN Annie, Mme JERVAISE Marie-Christine, M. LANDUYT Eric.

Convocation du 31 mars 2014

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PAPON

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

- M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire sortant, ouvre la séance à 19 h en donnant **lecture des résultats** constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 30 mars 2014 et déclare installés :

Mme BOUCAUD, M. RANQUET Patrice, Mme LUQUAIN Bernadette, M. AUJOUX David, Mme BOUTHIER Séverine, M. COURTEY François, Mme MEUNIER Caroline, M. COUSTILLAS Romain, Mme PAPON Nathalie, M. BOUTHIER Serge, Mme MARIN Florence, M. DA CRUZ Guy, Mme DUBOS Eve, M. GAILLARD Philippe, Mme DEWANCKER Aude, M. RONGIERAS Michel, Mme ALTMANN Annie, Mme JERVAISE Marie-Christine, M. LANDUYT Eric.

- Cependant, M. Jean-Claude BROUILLAUD, informe de la démission d'une conseillère municipale membre de la liste « AGONAC HORIZON 2020 » :

Mme Annie ALTMANN.

- Il indique qu'en application de l'article L. 270 du Code Electoral, cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal aux suivants de la liste :

M. Stéphane NADE.

- M. Jean-Claude BROUILLAUD, appelle M. François COURTEY, le plus âgé des membres du conseil à prendre la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Maire, en application de l'article L. 2122-8 du CGCT.

- M. François COURTEY indique les consignes sur la police de l'assemblée en application de l'article L.2121-16 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

« Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites ».

- M. François COURTEY procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

2. ELECTION DU MAIRE :

- M. François COURTEY propose au conseil de choisir pour secrétaire de séance Mme Nathalie PAPON et de désigner 2 assesseurs pour les opérations de vote à bulletin secret :

Mme Bernadette LUQUAIN et M. Romain COUSTILLAS.

- Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles du CGCT L.2122-4 (Maire et adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal – nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 21 ans révolus) et L. 2122-7 (Maire et adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue). Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Le Président fait appel à candidature :

Mme BOUCAUD Christelle présente sa candidature au nom de la majorité municipale.

- Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

M. RONGIERAS Michel présente sa candidature au nom de l'une des oppositions municipales.

Chaque candidat exprime les motivations de sa candidature.

- Puis on procède à l'élection :

L'élection du Maire s'effectue au scrutin secret. Chaque conseiller se rend dans l'isoloir et à l'appel de son nom va remettre son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

PROCLAMATION DES RESULTATS :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

ONT OBTENU :

Madame Christelle BOUCAUD : 15

Monsieur Michel RONGIERAS : 2

Madame Christelle BOUCAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclarée élue au premier tour en qualité de Maire de la ville d'Agonac. M. François COURTEY, la déclare installée dans ses fonctions et invite le nouveau Maire à le rejoindre. Madame Nathalie PAPON (secrétaire de séance) remet l'écharpe de Maire à Madame Christelle BOUCAUD et M. François COURTEY lui cède la présidence de l'assemblée.

3. CREATION DE POSTES D'ADJOINTS :

- Madame le Maire propose au conseil de fixer le nombre d'adjoints, en rappelant que, conformément à l'article L. 2122-2 du CGCT, ce nombre ne peut excéder 30 pour cent de l'effectif légal du conseil municipal (soit 5 postes).

- Madame le Maire met au vote la création de cinq (5) postes d'adjoints, cette proposition est adoptée à 17 voix POUR et 2 voix CONTRE.

4. ELECTION DES ADJOINTS :

- Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chaque liste l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

- Madame le Maire constate qu'une seule liste « UNIS POUR L'AVENIR D'AGONC » de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

- Puis on procède à l'élection :

L'élection des adjoints s'effectue au scrutin secret. Chaque conseiller se rend dans l'isoloir et à l'appel de son nom va remettre son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

PROCLAMATION DES RESULTATS :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

ONT OBTENU :

Liste « UNIS POUR L'AVENIR D'AGONC » : 15

- Madame le Maire appelle chaque adjoint dans l'ordre du tableau et donne lecture de leurs délégations :

Premier adjoint : Patrice RANQUET en charge des affaires financières, du personnel et de l'économie.

Deuxième adjoint : François COURTEY en charge de la voirie, du suivi des travaux, des bâtiments communaux, de l'urbanisme et du développement durable.

Troisième adjointe : Bernadette LUQUAIN en charge de la vie associative, de la vie culturelle et de la communication.

Quatrième adjoint : David AUJOUX en charge des affaires scolaires, du péri-scolaire et de la jeunesse.

Cinquième adjointe : Séverine BOUTHIER en charge des affaires sociales, de la santé et de l'habitat.

Un poste de Conseiller délégué à l'assainissement, au patrimoine, au centre bourg et hameaux, sera créé. M. Serge BOUTHIER sera nommé à ce poste sur arrêté du Maire.

M. LANDUYT demande à Madame le Maire ses motivations pour la création de 5 postes d'adjoints.

Madame le Maire indique que d'une part la loi l'autorise à créer ce nombre de postes d'adjoints et d'autre part elle souhaite déléguer certaines de ses fonctions.